MAIRIE DE CORNY-SUR-MOSELLE

N°2026-121

ARRETE MUNICIPAL

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 2° CATEGORIE

Le Maire de la Commune de CORNY-SUR-MOSELLE,
VU l'article L. 3334-2 alinéas 2 et 3 du Code de la santé publique ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DLP/1_498 du 6 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-24, L 2213-1 à L 2213-6,
VU la demande présentée par Monsieur Denis BLOUET, président de l'association APLC, domicilié 2 rue du Petit Voyeux, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE, en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2° catégorie du **jeudi 19 novembre 2026 de 19h30 à 01h00** lors de la soirée « Beaujolais » qui aura lieu à CORNY-SUR-MOSELLE (salle des fêtes).

CONSIDERANT que l'endroit précisé n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

A R R E T E

ARTICLE 1° :
En application des dispositions du Code de la Santé publique susvisées, Monsieur Denis BLOUET, président de l'association APLC est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire de 2° catégorie du **jeudi 19 novembre 2026 de 19h30 à 01h00** lors de la soirée « Beaujolais » qui aura lieu à CORNY-SUR-MOSELLE (salle des fêtes).

ARTICLE 2° :
L'autorité de Gendarmerie d'ARS-SUR-MOSELLE est chargée de l'application du présent arrêté, ainsi que M. le Chef du Service d'Assiette des Contributions Indirectes de METZ.

ARTICLE 3° :
Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Denis BLOUET et à M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ARS-SUR-MOSELLE.

Fait à CORNY-SUR-MOSELLE
Le 03/11/2026

La Maire,

MAIRIE DE CORNY-SUR-MOSELLE 57680

Certifié exécutoire sous l'autorité du maire :
- Compte tenu de la transmission en Préfecture en date du
- Et de la publication, le

MAIRIE DE CORNY-SUR-MOSELLE • 3, rue Saint-Martin, 57680 • Téléphone : 03 87 52 80 31 •
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE • ARRONDISSEMENT DE METZ
Courriel : accueil@mairie-corny.fr

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:58 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La mairie
https://www.intramuros.org/corny-sur-moselle/documents_administratifs/86115